Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada
Office of the Chief Actuary

Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Bureau de l'actuaire en chef

Rapport actuariel relatif aux Rentes sur l'État

au 31 mars 2026
Bureau de l'actuaire en chef

OSFI BSIF

Canada

Table des matières

Page

1 Sommaire exécutif 5
1.1 Objet du rapport 5
1.2 Données, méthodes et hypothèses 5
1.3 Résultats 5
1.4 Conclusion 6
2 Introduction 7
3 Données 8
3.1 Données requises 8
3.2 Données sur les participants 8
3.3 Données sur l'actif 9
4 Méthodes et hypothèses 10
4.1 Méthode d'évaluation du passif 10
4.2 Hypothèses 10
4.3 Évaluation de l'actif 10
5 Résultats 11
5.1 Bilan 11
5.2 Calcul de l'intérêt 12
5.3 Ventilation du passif 13
6 Expérience 14
6.1 Analyse de l'expérience 14
6.2 Hypothèses de rechange aux fins des états financiers du compte, préparés conformément au chapitre 4600 de la Partie IV du Manuel CPA Canada - Comptabilité 14
7 Opinion actuarielle 15
Annexe - A Types de contrats 16
Annexe - B Données sur les participants 18
Annexe - C Provenance des données 21
Annexe - D Tables de mortalité 22
Annexe - E Hypothèses de rechange pour les taux de mortalité et d'actualisation 24

Liste des tableaux

Page

Tableau 1 Résultats financiers au 31 mars 2026 5
Tableau 2 Participants au 31 mars 2026 6
Tableau 3 Multiplicateurs applicable aux montants des rentes différés 8
Tableau 4 Bilan 11
Tableau 5 Calcul de l'intérêt pour les participants retraités 12
Tableau 6 Calcul de l'intérêt pour les participants différés 12
Tableau 7 Calcul total de l'intérêt 12
Tableau 8 Ventilation du passif actuariel pour les participants retraités 13
Tableau 9 Ventilation du passif actuariel pour les participants différés 13
Tableau 10 Ventilation du passif actuariel 13
Tableau 11 Gains (pertes) 14
Tableau 12 Types de contrats 10-16 : Retraités – Rentes viagères 18
Tableau 13 Types de contrats 21-29 : Retraités – Rentes garanties 19
Tableau 14 Types de contrats 30-37 : Retraités – Rentes réversibles 19
Tableau 15 Types de contrats 50 & 80 : Retraités – Rentes certaines réversibles certain 19
Tableau 16 Type de contrat 60 : Retraités – Rentes temporaires certaines temporary 19
Tableau 17 Types de contrats 70-79 : Retraités – Rentes régressives 20
Tableau 18 Types de contrats 21-24 : Différés – Rentes garanties 20
Tableau 19 Conciliation des participants retraités 20
Tableau 20 Conciliation des participants différés 20
Tableau 21 Taux de mortalité 22
Tableau 22 Espérance de vie 23
Tableau 23 Ventilation du passif actuariel pour les participants retraités (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'actualisation de rechange) 24
Tableau 24 Ventilation du passif actuariel pour les participants différés (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'actualisation de rechange) 25
Tableau 25 Ventilation du passif actuariel (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'actualisation de rechange) 25
Tableau 26 Échantillon des taux de mortalité – Homme (mortalité ajustée pour l'expérience) 26
Tableau 27 Échantillon des taux de mortalité – Femme (mortalité ajustée pour l'expérience) 26

Tableau 28 Réconciliation du passif actuariel (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'actualisation de rechange) 27

Tableau 29 Calcul de l'intérêt pour les participants retraités (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'intérêt de rechange) 27

Tableau 30 Calcul de l'intérêt pour les participants différés (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'intérêt de rechange) 28

Tableau 31 Calcul total de l'intérêt (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'intérêt de rechange) 28

1 Sommaire exécutif

1.1 Objet du rapport

En conformité avec la section 15 de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* (la « Loi sur l'augmentation »), une évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2026 afin de déterminer le passif actuariel et la situation financière du Compte des rentes sur l'État (le « compte »). La section 15 de la Loi sur l'augmentation stipule également que tout surplus ou déficit calculé lors de l'évaluation actuarielle doit être rapporté et, lorsqu'il s'agit d'un surplus, il doit être crédité au Fonds consolidé du revenu (FCR) du gouvernement fédéral et déduit du compte. En contrepartie, lorsqu'il y a un déficit, ce dernier doit être débité du FCR du gouvernement fédéral et crédité au compte.

Le présent document est destiné exclusivement aux objectifs susmentionnés. Il a été préparé pour répondre à ces objectifs spécifiques et peut ne pas convenir à d'autres fins sans l'approbation du Bureau de l'actuaire en chef.

Pour toute question concernant l'utilisation correcte de ce document, veuillez nous contacter.

1.2 Données, méthodes et hypothèses

Les données sur les retraités, les bénéficiaires, les participants différés, les cotisations et les prestations payées ont été fournies par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et par Service Canada. La direction des rentes sur l'État, située à Bathurst, agit à titre d'administrateur du régime. Les données utilisées sont de source fiable. Après avoir effectué des tests sommaires, nous avons constaté que les données sont valides et suffisantes aux fins d'évaluation. Une description des types de contrats et un sommaire des données sont présentés aux annexes A et B de ce rapport. Le passif actuariel est la valeur actualisée des prestations futures attendues et est déterminé conformément aux normes de pratique actuarielle reconnues et aux hypothèses prescrites. Le paragraphe 3(4) du *Règlement relatif aux rentes sur l'État* (« Règlement ») stipule que le passif actuariel doit être déterminé en utilisant le taux d'intérêt annuel de 7 % et les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G.

1.3 Résultats

Les tableaux 1 et 2 suivants présentent un sommaire des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 mars 2026.

Tableau 1 Résultats financiers au 31 mars 2026 ($)	
Actifs	40 336 640
Passif	39 430 774
Surplus (déficit)	905 866

Tableau 2 Participants au 31 mars 2026

	Nombre	Rente annuelle moyenne ($)
Retraités	10 018	722
Différés	7	1 540
Total	10 025	723

1.4 Conclusion

Le surplus de 905 866 $ est crédité au FCR du gouvernement fédéral et déduit du compte. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 mars 2027.

2 Introduction

La *Loi relative aux rentes sur l'État* de 1908 est un des premiers éléments importants de la législation sociale au Canada. Elle avait pour but d'encourager les Canadiens et Canadiennes à se préparer financièrement pour leur retraite. Les rentes sur l'État étaient achetées soit par des individus ou par des employeurs qui souhaitaient offrir un régime de pensions à leurs employés.

Au cours des années 1960, d'autres programmes d'avantages sociaux, tels que la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Régime de pensions du Canada, ont pris de l'importance comme moyen d'offrir à la population canadienne un revenu de retraite de base. Reconnaissant que les retraités canadiens pouvaient désormais avoir accès à d'autres programmes sociaux ainsi qu'au secteur privé, le gouvernement a pris la décision de mettre fin à la vente de rentes sur l'État. En 1975, la vente de rentes sur l'État s'est terminée officiellement par une loi du Parlement. Cependant, les employeurs ont pu enregistrer de nouveaux employés à des contrats collectifs jusqu'en 1979. Les rentes sur l'État ne sont pas parrainées par le gouvernement; le gouvernement n'a donc pas de responsabilité en tant que fiduciaire. La seule obligation du gouvernement est de payer et de garantir les rentes souscrites en vertu des dispositions prévues aux contrats.

La direction des rentes sur l'État continue d'administrer les contrats actifs et ceux qui le seront, au nom des clients partout au Canada et dans le monde. Le compte n'est pas soumis aux lois et règlements fédéraux ou provinciaux de pensions. Seuls la *Loi relative aux rentes sur l'État*, la Loi sur l'augmentation et le Règlement s'appliquent. L'actif et le passif apparaissent dans les Comptes publics du gouvernement fédéral. L'actif est théorique et n'est soumis à aucune politique d'investissement ou mesure de performance.

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a le mandat d'effectuer l'évaluation actuarielle annuelle du compte en date du 31 mars 2026. L'objectif de l'évaluation est la détermination du passif du compte, de son actif théorique ainsi que de son bilan financier, en se fondant sur les hypothèses prescrites.

3 Données

3.1 Données requises

Étant donné que l'évaluation actuarielle quantifie à la fois l'actif et le passif, tous les détails sur les participants ainsi que sur les mouvements de trésorerie de l'année sont requis.

3.2 Données sur les participants

Les données de base sur les retraités, les bénéficiaires et les participants différés sont fournies par EDSC et Service Canada.

Les rapports utilisés sont le VY4741 pour les retraités (contrats en paiement) et le GY5642 pour les participants différés (participants dont la rente n'est pas encore en paiement).

Ces rapports montrent toutes les informations des participants nécessaires afin d'établir le passif : numéro de certificat, date d'échéance, date de naissance et genre des participants, conjoints et bénéficiaires, montant annuel et forme des rentes.

3.2.1 Notes sur les données VY4741 des retraités

Des données supplémentaires sur les contrats en paiement doivent être obtenues par Service Canada relativement aux rentes payables aux conjoints à des taux autres que ceux fixés à 50 % ou 100 %, ainsi que pour les rentes régressives dont le montant diminue à une date spécifiée. Ceci est nécessaire puisque les données du rapport VY4741 ne montrent pas le montant adéquat pour les rentes réversibles et/ou régressives pour les contrats de type 29, 37 et 70-79.

De plus, certains participants doivent être ajoutés manuellement puisqu'ils ne sont pas capturés dans le rapport VY4741 en raison de validations internes effectuées à Bathurst. Les données concernant ce nombre limité de retraités sont extraites du rapport VY5141. Au 31 mars 2026, 23 ajouts ont ainsi été faits.

3.2.2 Notes sur les données GY5642 des participants différés

Suite à l'adoption de la Loi sur l'augmentation, l'accumulation du solde des comptes de cotisations se fait à raison de 7 % annuellement à partir du 1er avril 1975. Conséquemment, les multiplicateurs suivants doivent être appliqués aux montants des rentes annuelles originalement prévus aux contrats :

Tableau 3 Multiplicateurs applicables aux montants des rentes différées

Série de primes	Taux d'intérêt original	Multiplicateur
4	4,0 %	1,22
5	3,0 %	1,32
6	3,5 %	1,29
7	4,0 %	1,22
8	5,0 %	1,14

Ces multiplicateurs représentent l'augmentation entre le taux d'intérêt original applicable aux contrats et 7 %. Puisque les données des participants différés ne montrent que les rentes sans augmentation, ces multiplicateurs apportent les corrections nécessaires aux rentes.

Ces multiplicateurs sont le résultat d'une méthode voulant accorder une augmentation plus importante pour les contrats à taux d'intérêt plus faibles et vice-versa. L'objectif visé à l'époque était de répartir les augmentations le plus équitablement possible.

Une conciliation des montants de rentes ainsi que des statuts des participants avec le fichier de l'an dernier a été effectuée. Un sommaire des données des participants est dressé à l'annexe B de ce rapport.

3.3 Données sur l'actif

Les recettes comprennent les primes reçues, les fonds réclamés du FCR pour les participants précédemment introuvables, l'intérêt théorique accumulé et tout virement requis afin de combler le déficit actuariel le cas échéant. Les déboursés représentent le paiement des rentes acquises, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes et les virements au FCR pour tout surplus actuariel et pour les rentes non réclamées pour les participants introuvables.

Tous les rapports utilisés pour déterminer la valeur de l'actif sont fournis par EDSC.

Une liste montrant les noms ainsi qu'une brève description de ces rapports est dressée à l'annexe C de ce rapport.

Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont considérées suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.

4 Méthodes et hypothèses

4.1 Méthode d'évaluation du passif

Le passif actuariel est propre à deux catégories de participants : les retraités et les participants différés. Les retraités sont ceux pour qui les rentes sont en paiement au 31 mars 2026. Les participants différés sont ceux pour qui le paiement des rentes va débuter dans l'avenir. Le passif est la valeur actuarielle des rentes futures, obtenue en escomptant les prestations futures attendues avec intérêt et mortalité après la retraite.

4.2 Hypothèses

Les hypothèses d'intérêt et de mortalité après la retraite applicables sont prescrites selon l'article 15 de la Loi sur l'augmentation et le paragraphe 3(4) du Règlement. Plus précisément, le passif doit être évalué au taux annuel de 7 % et selon les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé Transactions of the Society of Actuaries, vol. XXXV (1983), pages 882 et 883.

Ainsi, la table de mortalité de 1983 pour les rentes individuelles (IAM83) est utilisée pour les contrats individuels et la table de mortalité de 1983 pour les rentes collectives (GAM83) est utilisée pour les contrats collectifs. Dans les deux cas, une distinction est faite entre les hommes et les femmes et les tables sont améliorées de 15 ans selon l'échelle de projection G.

Des extraits des tables utilisées ainsi que les espérances de vie qui y sont reliées sont présentés à l'annexe D de ce rapport.

4.3 Évaluation de l'actif

Étant donné que l'article 14 de la *Loi relative aux rentes sur l'État* stipule que les sommes reçues ou perçues sous le régime de cette loi font partie du FCR, l'actif est théorique. Chaque année, toute différence entre l'actif théorique et le passif calculé est soit créditée (dans le cas d'un surplus) ou déduite (dans le cas d'un déficit) du FCR avec une déduction ou un crédit correspondant au compte. Par conséquent, suite à ces ajustements, l'actif au 1er avril 2025 est équivalent au passif du 31 mars 2025. L'actif au 31 mars 2026 avant tout crédit ou déduction du FCR est obtenu en appliquant un taux d'intérêt de 7 % à l'actif au 1er avril 2025 et en tenant compte des recettes et déboursés, également ajustés au taux annuel de 7 %.

5 Résultats

5.1 Bilan

Le tableau suivant dresse un sommaire du bilan du compte pour les exercices financiers 2026 et 2025.

Tableau 4 Bilan
($)

	Exercice financier 2025 – 2026	Exercice financier 2024 – 2025
Actif au 1er avril	**45 175 613**	**51 756 737**
Recettes		
Intérêt au 31 mars	2 868 497	3 289 718
Cotisations pour rentes différées (primes)	-	-
Rentes non réclamées recouvrées du FCR	103	54 105
Recettes totales	**2 868 600**	**3 343 823**
Déboursés		
Rentes versées		
Rentes aux retraités et bénéficiaires	7 613 727	8 661 103[a]
Valeurs de rachat	37 507	80 751
Total des rentes versées	7 651 234	8 741 854
Sommes remboursées	14 737	2 306
Valeurs transférées au FCR (retraités et différés)	41 602	93 436
Total des déboursés	**7 707 573**	**8 837 596**
Recettes moins déboursés	**(4 838 973)**	**(5 493 773)**
Actifs au 31 mars	**40 336 640**	**46 262 964**
Surplus déduit du compte et crédité au FCR	**(905 866)**	**(1 087 351)**
Actif net au 31 mars	**39 430 774**	**45 175 613**
Passif actuariel au 31 mars	**39 430 774**	**45 175 613**

a. Incluant un total de 18 286 $ pour les rentes versées et les paiements rétroactifs des participants recouvrés du FCR pour l'exercice financier 2024-2025.

5.2 Calcul de l'intérêt

Les tableaux 5, 6 et 7 ci-dessous présentent le calcul de l'intérêt théorique de 7 % annuel crédité au compte pour les exercices financiers 2026 et 2025.

Tableau 5 Calcul de l'intérêt pour les participants retraités
($)

	Exercice financier 2025 – 2026	Exercice financier 2024 – 2025
L'actif prescrit au 1er avril de l'année précédente	3 137 892	3 583 972
Les rentes venant à échéance	19 175	17 419
Les recouvrements du FCR	-	311
Les rentes payées	(291 380)	(332 092)
Les valeurs de rachat	(1 032)	(1 631)
Les transferts au FCR	-	-
Total d'intérêt pour les participants retraités	**2 864 655**	**3 267 979**

Tableau 6 Calcul de l'intérêt pour les participants différés
($)

	Exercice financier 2025 – 2026	Exercice financier 2024 – 2025
L'actif prescrit au 1er avril de l'année précédente	24 401	38 999
Les primes	-	-
Les recouvrements du FCR	-	257
Les rentes venant à échéance	(19 175)	(17 419)
Les remboursements	(1 282)	(98)
Les transferts au FCR	(102)	-
Total d'intérêt pour les participant différés	**3 842**	**21 739**

Tableau 7 Calcul total de l'intérêt
($)

	Exercice financier 2025 – 2026	Exercice financier 2024 – 2025
L'intérêt pour les participants retraités	2 864 655	3 267 979
L'intérêt pour les participants différés	3 842	21 739
Total de l'intérêt	**2 868 497**	**3 289 718**

5.3 Ventilation du passif

Les tableaux 8, 9 et 10 ci-dessous présentent les passifs actuariels du compte attribuable à chaque catégorie de participants, aux 31 mars 2026 et 2025.

Tableau 8 Ventilation du passif actuariel pour les participants retraités

	Types de contrats	Exercice financier 2025 – 2026 ($)	Exercice financier 2024 – 2025 ($)
Hommes, rentes viagères	10 – 16	17 633 355	20 549 471
Femmes, rentes viagères	10 – 16	12 424 035	13 728 387
Hommes, rentes avec garanties	21 – 29	4 823 299	5 327 018
Femmes, rentes avec garanties	21 – 29	2 827 845	3 265 134
Rentes réversibles	30 – 37	1 249 526	1 609 600
Rentes coordonnées avec la SV	70 – 79	148 156	233 150
Rentes certaines	50, 80	134 179	101 180
Rentes temporaires	60	1 172	3 422
Paiements en suspens		18 061	9 664
Passif actuariel pour les participants retraités		**39 259 628**	**44 827 026**

Tableau 9 Ventilation du passif actuariel pour les participants différés

	Types de contrats	Exercice financier 2025 – 2026 ($)	Exercice financier 2024 – 2025 ($)
Rentes viagères	10	-	58 348
Hommes, rentes avec garanties	21 – 24	89 616	178 383
Femmes, rentes avec garanties	21 – 24	4 019	25 824
Remboursements en cours		534	14 091
Comptes en suspens	Compte 721	76 977	71 941
Passif actuariel pour les participants différés		**171 146**	**348 587**

Tableau 10 Ventilation du passif actuariel
($)

	Exercice financier 2025 – 2026	Exercice financier 2024 – 2025
Les participants retraités	39 259 628	44 827 026
Les participants différés	171 146	348 587
Passif actuariel total	**39 430 774**	**45 175 613**

6 Expérience

6.1 Analyse de l'expérience

Étant donné qu'il n'y a plus de nouveaux contrats achetés sous la *Loi relative aux rentes sur l'État*, la principale source de gains et pertes est la mortalité. Elle comprend les changements aux paiements attendus dans le futur suite au décès ou à la survie des retraités et la différence entre les prestations attendues et les prestations payées au cours de l'année.

Le tableau suivant montre l'évolution du surplus entre le 31 mars 2025 et le 31 mars 2026.

Tableau 11 Gains (pertes)
($)

Surplus au 31 mars 2025	-
Mortalité des retraités	541 398
Participants différés – retraites, mortalité, remboursements	34 026
Mise à jour du système d'évaluation	346 965
Transferts du FCR et autres modifications de données	(16 523)
Surplus au 31 mars 2026	**905 866**

6.2 Hypothèses de rechange aux fins des états financiers du compte, préparés conformément au chapitre 4600 de la Partie IV du Manuel CPA Canada - Comptabilité

6.2.1 Mortalité

Suite à une vérification externe du compte au 31 mars 2014, EDSC a demandé au Bureau de l'actuaire en chef d'effectuer une étude sur l'expérience de mortalité et d'inclure le montant du passif actuariel calculé avec des taux de mortalité ajustés pour l'expérience dans les Rapports actuariels futurs relatifs aux Rentes sur l'État.

6.2.2 Taux d'actualisation

Afin de favoriser une plus grande comparabilité avec les autres régimes de retraite de la fonction publique qui font partie des Comptes publics du Canada, le passif présenté dans les états financiers du compte est mesuré en utilisant un taux d'actualisation différent du taux d'intérêt prescrit de 7 %. Le taux d'actualisation est déterminé en utilisant une courbe de rendement qui est basée sur les rendements du marché des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor à la fin de la période considérée.

Le passif au 31 mars 2026 en utilisant la mortalité ajustée pour l'expérience et le taux d'actualisation de rechange est de 45,1 millions de dollars. Il s'agit de 5,7 millions de dollars de plus qu'en utilisant les hypothèses prescrites. Plus de détails sont présentés à l'annexe E.

8 Opinion actuarielle

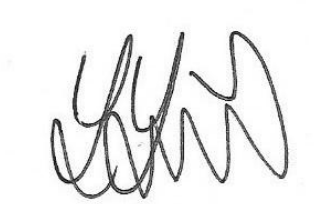
À notre avis, compte tenu du fait que le rapport a été préparé en vertu de la L*oi relative aux rentes sur l'État* et de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* :

- les données sur lesquelles s'appuie le rapport sont suffisantes et fiables aux fins de ce rapport;
- les hypothèses qui ont été utilisées répondent aux exigences légales;
- les méthodes utilisées sont pertinentes aux fins de ce rapport;
- au 31 mars 2026, il y a un surplus de 905 866 $. Ce surplus est crédité au Fonds consolidé du revenu du gouvernement fédéral et déduit du Compte des rentes sur l'État.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. À la date de signature de ce rapport, nous n'avons pris connaissance d'aucun événement qui aurait une incidence matérielle sur les résultats présentés dans ce rapport au 31 mars 2026.



Marie-Pier Bernier
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF



Luc Léger
Associé de l'Institut canadien des actuaires
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF

Ottawa, Canada
Le 24 juillet 2026

Appendix - A Types de contrats

Cette annexe décrit les dispositions des rentes telles que spécifiées en vertu des contrats :

Rente viagère ordinaire **:** Après la date d'entrée en vigueur, cette rente est payable tant et aussi longtemps que le retraité est vivant; toutefois, à son décès, la rente cesse immédiatement et il n'y a pas de prestations de décès.

Rente viagère garantie **:** La rente est payable pendant la vie entière du retraité et, en cas de décès, pendant la période garantie (5, 10, 15 ou 20 ans) restante.

Rente de survivant éventuel **:** Cette rente est établie en tenant compte de deux vies. La rente est payable au titulaire principal tant et aussi longtemps qu'il ou elle vit. Au décès du titulaire principal, la rente est payable à la personne survivante et ce, jusqu'à son décès.

Rente réversible **:** La différence entre cette rente et la rente de survivant éventuel est la suivante : avec cette rente, les arrérages sont payables aux deux parties. Après le décès d'une des deux personnes, la rente devient payable à la personne survivante jusqu'à son décès.

Option régressive **:** Les modalités de la rente à montant régressif prévoient le versement au retraité qui a atteint ou dépassé 50 ans, d'un arrérage supérieur ou accéléré, jusqu'au moment où le retraité atteint 65 ans. À 65 ans, la rente diminue d'une somme équivalente au montant des prestations de la Sécurité de la vieillesse en vigueur à la date d'échéance. La rente est payable à vie et des prestations de décès peuvent être versées pendant la durée de la période garantie, le cas échéant.

Description selon le type de contrat :

Rentes viagères - sans garantie (10 – 16)

10. Ordinaire
11. Garantie expirée: types initiaux 21 – 24
12. Types initiaux 30, 35, 36, 37: co-titulaire décédé
13. Type initial 31: suite au décès d'un des titulaires
14. Type initial 70: après régression
15. Type initial 79 (après régression), type initial 29 (garantie expirée) ou types initiaux 71-74 (fin de garantie coïncidant avec la régression)
16. Types initiaux 36, 37, après réduction et réversion au retraité survivant

Rentes viagères - avec garantie (21 – 29)

21. Garantie 5 ans
22. Garantie 10 ans
23. Garantie 15 ans
24. Garantie 20 ans
29. Types initiaux 71-74, après régression mais avant la fin de la garantie

Rentes réversibles - sans garantie (30 – 37)

30. Ordinaire, 100 % réversible au dernier survivant
31. 100 % réversible au dernier survivant, garantie expirée
35. Rente de survivant éventuel (100 %)
36. Rente de survivant éventuel réduisant de moitié au décès du titulaire principal (50 %)
37. Rente de survivant éventuel réduisant d'un autre montant au décès du titulaire principal

Rentes certaines (50 & 80)

50. Certaine avec montant constant (incluant type original 80 après réduction)
80. Certaine dont le montant diminue à une date spécifiée

Rentes temporaires (60)

60. Temporaire

Rentes régressives (réduction du montant à une date spécifiée) (70- 79)

70. Ordinaire, régressive
71. Garantie 5 ans, régressive
72. Garantie 10 ans, régressive
73. Garantie 15 ans, régressive
74. Garantie 20 ans, régressive
79. Types initiaux 71-74, garantie expirée avant la réduction

Appendix - B Données sur les participants

B.1 Participants retraités au 31 mars 2026

Les tableaux 12 à 17 résument les données relatives aux participants retraités au 31 mars 2026. Chaque tableau présente la pension annuelle moyenne, le nombre de participants et l'âge moyen par genre pour chaque type de contrat de participants retraités. Des informations supplémentaires sont incluses dans certains tableaux lorsqu'elles sont pertinentes pour le type de contrat concerné.

Tableau 12 Types de contrats 10-16 : Retraités – Rentes viagères

Âge		Hommes	Femmes	Total
60-69	Rente annuelle moyenne ($)	1 255	888	1 051
	Nombre	20	25	45
	Âge moyen (années)	67,0	67,1	67,0
70-79	Rente annuelle moyenne ($)	1 108	924	1 010
	Nombre	372	425	797
	Âge moyen (années)	76,6	76,6	76,6
80-89	Rente annuelle moyenne ($)	681	583	644
	Nombre	2 392	1 482	3 874
	Âge moyen (années)	86,2	85,7	86,1
90-100	Rente annuelle moyenne ($)	693	561	642
	Nombre	2 530	1 572	4 102
	Âge moyen (années)	93,8	94,2	93,9
100 +	Rente annuelle moyenne ($)	602	493	541
	Nombre	121	153	274
	Âge moyen (années)	101,8	101,9	101,8
Rente annuelle moyenne totale ($)		716	612	674
Nombre total		5 435	3 657	9 092
Âge moyen (années)		89,4	88,8	89,2

Tableau 13 Types de contrats 21-29 : Retraités – Rentes garanties

Âge		Hommes	Femmes	Total
50-69[a]	Rente annuelle moyenne ($)	2 455	2 162	2 319
	Nombre	57	49	106
	Âge moyen (années)	67,3	67,5	67,4
	Garantie moyenne (années)	9,2	7,7	8,5
70-79	Rente annuelle moyenne ($)	1 890	1 524	1 763
	Nombre	202	107	309
	Âge moyen (années)	75,4	74,6	75,1
	Garantie moyenne (années)	5,3	5,2	5,3
80-89	Rente annuelle moyenne ($)	1 166	1 244	1 192
	Nombre	31	15	46
	Âge moyen (années)	82,2	81,8	82,0
	Garantie moyenne (années)	2,5	3,5	2,8
Rente annuelle moyenne totale ($)		1 924	1 682	1 834
Nombre total		290	171	461
Âge moyen (années)		74,5	73,2	74,0
Garantie moyenne totale (années)		5,7	5,8	5,8

a. La tranche d'âge de 50 à 59 ans ne contient que deux personnes et a été combinée avec la tranche d'âge de 60 à 69 ans afin d'atténuer les enjeux de protection de la vie privée.

Tableau 14 Types de contrats 30-37 : Retraités – Rentes réversibles

	Hommes	Femmes	Total
Rente annuelle moyenne totale ($)	486	217	479
Nombre total	425	12	437
Âge moyen (années)	89,5	88,5	89,4
Âge moyen du conjoint (années)	86,0	86,7	86,0
Pourcentage moyen de réversion au conjoint total	72%	73%	72%

Tableau 15 Types de contrats 50 & 80 : Retraités – Rentes certaines

	Total
Rente annuelle moyenne ($)	1 293
Nombre	23
Période certaine moyenne (années)	4,8

Tableau 16 Type de contrat 60 : Retraités – Rentes temporaires

	Total[a]
Rente annuelle moyenne ($)	*
Nombre	2
Âge moyen (années)	*
Période moyenne (années)	*

a. Un astérisque (*) indique que la valeur correspondante n'est pas divulguée afin d'atténuer les enjeux de protection de la vie privée.

Tableau 17 Types de contrats 70-79 : Retraités – Rentes régressives

	Total
Rente annuelle moyenne ($)	6 126
Nombre	3
Rente annuelle réduite moyenne ($)	3 507
Âge moyen (années)	61,1

B.2 Participants différés au 31 mars 2026

Le tableau 18 résume les données sur les participants différés au 31 mars 2026. Le tableau présente la pension annuelle moyenne, le nombre de participants, l'âge moyen et la période de garantie moyenne de chaque genre pour les types de contrats 21-24. Au 31 mars 2026, il n'y a pas de participants différés pour le type de contrat 10.

Tableau 18 Types de contrats 21-24 : Différés – Rentes garanties

	Hommes	Femmes	Total
Rente annuelle moyenne ($)	2 607	116	1 540
Nombre	4	3	7
Âge moyen (années)	65,5	66,5	65,9
Garantie moyenne (années)	18,8	18,3	18,6

B.3 Conciliation des participants

Tableau 19 Conciliation des participants retraités

Types de contrats	10-16	21-29	30-37	50&80	60	70-79	Total
Nombre au 31 mars 2025	10 344	534	533	21	3	6	11 441
Échéances	1	4	-	-	-	-	5
Transferts de/vers d'autres types de contrats	143	(67)	(79)	6	-	(3)	-
Décès ou rentes expirées[a]	(1 392)	(9)	(17)	(4)	(1)	-	(1 423)
Transferts nets du FCR[b]	(4)	(1)	-	-	-	-	(5)
Nombre au 31 mars 2026	**9 092**	**461**	**437**	**23**	**2**	**3**	**10 018**

a. Les 1 423 décès ou rentes expirées sont composés de 952 participants avec un contrat collectif et 471 participants avec un contrat individuel.
b. Les 5 transferts nets au FCR sont 4 participants avec un contrat collectif et 1 participant avec un contrat individuel transférés au FCR.

Tableau 20 Conciliation des participants différés

Nombre au 31 mars 2025	16
Échéances	(5)
Décès ou remboursements	(1)
Transferts nets du FCR	(3)
Nombre au 31 mars 2026	**7**

Appendix - C Provenance des données

C.1 Rapports requis

Les rapports suivants sont utilisés pour produire l'évaluation actuarielle du Compte des rentes sur l'État. Les principaux rapports sont fournis par EDSC et Service Canada.

C.2 Données sur les participants

VY4741P1 : Données de base sur les retraités

VY5141 : Retraités à ajouter manuellement (Données de base à compléter à partir du rapport VY4742P1)

GY5642 : Données de base sur les différés

Service Canada fournit également les montants de rente adéquats pour les types de contrats 16, 37, 70-79 et 29, ainsi que de l'information supplémentaire pour les types de contrats 50 et 80. Ces données incluent : montants de rentes et rentes réduites lorsqu'applicable, date de réduction et date de paiement final. Même si le passif total pour les types de contrats 50 et 80 est tiré directement du rapport VY5141, nous devons les reproduire individuellement aux fins de calcul de gains et pertes.

C.3 Données sur l'actif

VM3942 : Prestations payées aux retraités et échéances par période

GY5646, GM4741 et GM4742 : Données relatives aux remboursements

Les primes payées nous sont fournies par la Division de la comptabilité des rentes de EDSC.

Les prestations payées nous sont fournies par la Division de la comptabilité des rentes de EDSC.

Les rapports mensuels VM3942 sont utilisés aux fins de conciliation avec les chiffres de la Division de la comptabilité des rentes. Ces derniers sont utilisés pour le bilan. Les rapports mensuels GM4741 et GM4742 sont utilisés pour les contrats collectifs et individuels.

C.4 Autres informations

EDSC fournit également les montants pour les comptes en suspens (GY5644 et GR3442), les remboursements en cours (GY5941) et les paiements en suspens (VY5443).

Appendix - D Tables de mortalité

D.1 Projection de la mortalité

L'hypothèse de mortalité applicable est prescrite selon l'article 15 de la Loi sur l'augmentation et le paragraphe 3(4) du Règlement. Les taux de mortalité doivent suivre la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé Transactions of the Society of Actuaries, vol, XXXV (1983), pages 882 et 883, DORS/97-495, art, 2.

Ainsi, la table IAM83 est utilisée pour les contrats individuels et la table GAM83 est utilisée pour les contrats collectifs. Dans les deux cas, une distinction est faite entre les hommes et les femmes et les tables sont améliorées de 15 ans selon l'échelle de projection G.

Le tableau suivant montre les taux de mortalité ainsi que les valeurs de l'échelle G pour des âges atteints donnés.

Tableau 21 Taux de mortalité

	GAM83 originale		IAM83 originale		Échelle de projection G		GAM83 projetée		IAM83 projetée	
Age	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
10	0,000293	0,000096	0,000382	0,000141	0,007500	0,012000	0,000262	0,000080	0,000341	0,000118
15	0,000325	0,000140	0,000435	0,000188	0,002200	0,007000	0,000314	0,000126	0,000421	0,000169
20	0,000377	0,000189	0,000505	0,000260	0,001400	0,005000	0,000369	0,000175	0,000494	0,000241
25	0,000464	0,000253	0,000622	0,000349	0,001000	0,006500	0,000457	0,000229	0,000613	0,000316
30	0,000607	0,000342	0,000759	0,000441	0,004900	0,010500	0,000564	0,000292	0,000705	0,000376
35	0,000860	0,000476	0,000917	0,000545	0,015000	0,018500	0,000686	0,000360	0,000731	0,000412
40	0,001238	0,000665	0,001341	0,000742	0,020000	0,022500	0,000914	0,000473	0,000990	0,000527
45	0,002183	0,001010	0,002399	0,001122	0,018500	0,021000	0,001650	0,000735	0,001813	0,000816
50	0,003909	0,001647	0,004057	0,001830	0,017500	0,020000	0,003000	0,001216	0,003113	0,001352
55	0,006131	0,002541	0,005994	0,002891	0,016000	0,018500	0,004813	0,001920	0,004706	0,002185
60	0,009158	0,004241	0,008338	0,004467	0,015000	0,017500	0,007300	0,003254	0,006647	0,003428
65	0,015592	0,007064	0,012851	0,007336	0,015000	0,017500	0,012429	0,005420	0,010244	0,005629
70	0,027530	0,012385	0,021371	0,011697	0,013500	0,017500	0,022452	0,009504	0,017429	0,008976
75	0,044597	0,023992	0,035046	0,020127	0,012500	0,016000	0,036929	0,018836	0,029020	0,015802
80	0,074070	0,042945	0,057026	0,036395	0,012500	0,015000	0,061334	0,034234	0,047220	0,029013
85	0,114836	0,069918	0,090987	0,065518	0,012500	0,015000	0,095090	0,055736	0,075342	0,052228
90	0,166307	0,111750	0,134887	0,113605	0,011000	0,013500	0,140882	0,091139	0,114265	0,092652
95	0,234086	0,182419	0,191214	0,174228	0,010000	0,012500	0,201328	0,151052	0,164455	0,144269
100	0,319185	0,295187	0,270906	0,239215	0,004000	0,005000	0,300561	0,273806	0,255099	0,221888
105	0,469531	0,487816	0,405278	0,353414	0,000000	0,000000	0,469531	0,487816	0,405278	0,353414
110	1,000000	1,000000	0,634814	0,584462	0,000000	0,000000	1,000000	1,000000	0,634814	0,584462

D.2 Espérances de vie

Le tableau suivant montre l'espérance de vie sous l'hypothèse de mortalité décrite ci-haut pour des âges atteints donnés.

Tableau 22 Espérance de vie
(Années)

Age	Groupe Hommes	Groupe Femmes	Individuel Hommes	Individuel Femmes
15	65,4	71,8	67,1	72,2
20	60,5	66,8	62,2	67,3
25	55,6	61,9	57,4	62,4
30	50,7	57,0	52,5	57,5
35	45,9	52,1	47,7	52,6
40	41,0	47,2	42,9	47,7
45	36,2	42,3	38,1	42,8
50	31,6	37,5	33,5	38,0
55	27,1	32,7	29,1	33,3
60	22,8	28,1	24,8	28,7
65	18,7	23,6	20,7	24,3
70	15,0	19,3	16,9	20,0
75	11,8	15,3	13,5	16,0
80	9,1	11,9	10,5	12,4
85	7,0	9,1	8,1	9,3
90	5,3	6,6	6,2	6,9
95	4,0	4,6	4,6	5,1
100	2,8	2,9	3,2	3,6
105	1,9	1,9	2,2	2,5
110	1,0	1,0	1,5	1,6

Appendix - E Hypothèses de rechange pour les taux de mortalité et d'actualisation

E.1 Taux de mortalité

Les taux de mortalité ajustés pour l'expérience sont basés sur les hypothèses de mortalité des bénéficiaires d'une pension de retraite du Régime de pensions du Canada développées pour le 32e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2024. Lors de la dernière évaluation, les taux de mortalité ajustés pour l'expérience étaient basés sur les hypothèses de mortalité des bénéficiaires d'une pension de retraite du Régime de pensions du Canada développées pour le 31e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2021.

E.2 Taux d'actualisation

Les taux annuels d'actualisation de rechange utilisés pour calculer le passif sont de 3,41 % au 31 mars 2026 (basé sur la courbe de rendement au 31 mars 2026) et de 2,93 % au 31 mars 2025. Ils sont déterminés selon l'approche d'une courbe de rendement. Selon cette approche, le taux d'actualisation correspond à un taux d'actualisation constant équivalent basé sur une courbe de rendement et les flux de trésorerie projetés. La courbe de rendement est basée sur les rendements du marché des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor à la fin de la période considérée. La banque du Canada développe et publie mensuellement une courbe de rendement coupon zéro du gouvernement du Canada[1].

E.3 Évolution des provisions actuarielles

Les tableaux 23, 24 et 25 montrent l'évolution des passifs actuariels selon les taux de mortalité ajustés selon l'expérience et le taux d'actualisation de rechange.

Tableau 23 Ventilation du passif actuariel pour les participants retraités (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'actualisation de rechange)

	Type de contrats	Exercice financier 2025 – 2026 ($)	Exercice financier 2024 – 2025 ($)
Hommes, rentes viagères	10 – 16	19 241 922	22 991 455
Femmes, rentes viagères	10 – 16	13 795 612	15 832 407
Hommes, rentes avec garanties	21 – 29	6 318 167	7 276 057
Femmes, rentes avec garanties	21 – 29	3 736 684	4 523 952
Rentes réversibles	30 – 37	1 413 585	1 881 580
Rentes coordonnées avec la SV	70 – 79	209 618	344 392
Rentes certaines	50, 80	151 294	115 540
Rentes temporaires	60	1 195	2 410
Paiements en suspens		18 061	9 664
Passif actuariel pour les participants retraités		**44 886 138**	**52 977 457**

[1] La méthodologie pour développer cette courbe de rendement est présentée sur le site Web de la Banque du Canada (https://www.banqueducanada.ca/2004/12/document-de-travail-2004-48/).

Tableau 24 Ventilation du passif actuariel pour les participants différés (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'actualisation de rechange)

	Type de contrats	Exercice financier 2025 – 2026 ($)	Exercice financier 2024 – 2025 ($)
Rentes viagères	10	-	83 483
Hommes, rentes avec garanties	21 - 24	144 345	301 135
Femmes, rentes avec garanties	21 - 24	5 669	39 069
Remboursements en cours		534	14 091
Comptes en suspens	Compte 721	76 977	71 941
Passif actuariel pour les participants différés		**227 525**	**509 719**

Tableau 25 Ventilation du passif actuariel (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'actualisation de rechange) ($)

	Exercice financier 2025 – 2026	Exercice financier 2024 – 2025
Les participants retraités	44 886 138	52 977 457
Les participants différés	227 525	509 719
Passif actuariel total	**45 113 663**	**53 487 176**

Les tableaux 26 et 27 présentent un échantillon des taux de mortalité ajustés selon l'expérience à différents âges et pour différentes années.

Tableau 26 Échantillon des taux de mortalité – Homme (mortalité ajustée pour l'expérience)

Âge	2026-27	2036-37	2046-47	2056-57
50	0,002593	0,002312	0,002091	0,001891
55	0,003888	0,003432	0,003103	0,002807
60	0,006167	0,005448	0,004883	0,004406
65	0,010968	0,009694	0,008781	0,007901
70	0,015819	0,013962	0,012626	0,011373
75	0,025044	0,022173	0,020021	0,018118
80	0,043204	0,038479	0,034748	0,031428
85	0,073892	0,065045	0,058794	0,053131
90	0,134197	0,121408	0,112465	0,104202
95	0,238316	0,223689	0,212709	0,202263
100	0,354753	0,340757	0,329668	0,318790
105	0,465965	0,456226	0,448483	0,441096
110	0,583043	0,582595	0,582478	0,581960
115	0,666006	0,666251	0,665995	0,665854
120	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

Tableau 27 Échantillon des taux de mortalité – Femme (mortalité ajustée pour l'expérience)

Âge	2026-27	2036-37	2046-47	2056-57
50	0,001664	0,001488	0,001345	0,001217
55	0,002466	0,002183	0,001974	0,001785
60	0,003453	0,003061	0,002762	0,002496
65	0,006638	0,005897	0,005327	0,004826
70	0,009972	0,008896	0,008045	0,007287
75	0,017173	0,015462	0,013993	0,012650
80	0,030689	0,027668	0,025047	0,022652
85	0,053915	0,048042	0,043467	0,039352
90	0,103275	0,093617	0,086731	0,080369
95	0,187453	0,175276	0,166666	0,158507
100	0,299042	0,285635	0,276232	0,267100
105	0,418658	0,408126	0,401300	0,394573
110	0,534440	0,534240	0,534172	0,534151
115	0,615943	0,615957	0,615809	0,615840
120	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

Le tableau suivant montre la réconciliation du passif actuariel entre le 31 mars 2025 et le 31 mars 2026.

Tableau 28 Réconciliation du passif actuariel (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'actualisation de rechange)
($)

	Exercice financier 2025 – 2026	Exercice financier 2024 – 2025
Passif au 1er avril	**53 487 176**	**59 357 401**
Intérêt accru	1 443 471	1 899 119
Cotisations	-	-
Rentes récupérées	103	54 105
Rentes versées	(7 651 234)[a]	(8 741 854)[b]
Remboursements de prime et autre	(14 737)	(2 306)
Rentes non réclamées	(41 602)	(93 436)
Changement aux hypothèses de mortalité	(434 225)	-
Changement au taux d'actualisation[c]	(1 265 273)	1 665 268
Mise à jour du système d'évaluation	(237 830)	-
Expérience	(172 186)	(651 121)
Passif au 1er avril	**45 113 663**	**53 487 176**

a. Comprend des paiements de valeur de rachat de 37 507 $ pendant l'exercice financier 2025-2026.
b. Comprend des paiements rétroactifs de rente totalisant 18 286 $ pour les membres qui ont été recouvrés du FCR pendant l'exercice financier 2024-2025, et des paiements de valeur de rachat de 80 751 $.
c. Le taux d'actualisation pour calculer le passif a changé de 3,48 % pendant l'exercice financier 2023-2024 à 2,93 % pendant l'exercice financier 2024-2025 et à 3,41 % pendant l'exercice financier 2025-2026 basé sur l'approche d'une courbe de rendement.

Les tableaux 29, 30 et 31 ci-dessous présentent le calcul de l'intérêt pour les exercices financiers 2026 et 2025.

Tableau 29 Calcul de l'intérêt pour les participants retraités (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'intérêt de rechange)
($)

	Exercice financier 2025 – 2026	Exercice financier 2024 – 2025
Passif ajusté pour l'expérience au 1er avril de l'année précédente	1 552 239	2 036 948
Les rentes venant à échéance	7 916	8 589
Les recouvrements du FCR	-	156
Les rentes payées	(122 336)	(165 829)
Les valeurs de rachat	(436)	(818)
Les transferts au FCR	-	-
Total d'intérêt pour les participants retraités	**1 437 383**	**1 879 046**

Tableau 30 Calcul de l'intérêt pour les participants différés (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'intérêt de rechange)
($)

	Exercice financier 2025 – 2026	Exercice financier 2024 – 2025
Passif ajusté pour l'expérience au 1er avril de l'année précédente	14 935	28 690
Les primes	-	-
Les recouvrements du FCR	-	129
Les rentes venant à échéance	(7 916)	(8 589)
Les remboursements	(887)	(157)
Les transferts au FCR	(44)	-
Total d'intérêt pour les participants différés	**6 088**	**20 073**

Tableau 31 Calcul total de l'intérêt (avec mortalité ajustée pour l'expérience et taux d'intérêt de rechange)
($)

	Exercice financier 2025 – 2026	Exercice financier 2024 – 2025
L'intérêt pour les participants retraités	1 437 383	1 879 046
L'intérêt pour les participants différés	6 088	20 073
Total de l'intérêt	**1 443 471**	**1 899 119**